

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 9 mars 2017

Convocations envoyées le vendredi 3 mars 2017.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 13

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Frédéric CHAIGNEAU est désigné Secrétaire de Séance.



Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, déclare la séance ouverte à 20h30.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 2 février 2017.



N° 2017-12 : Travaux de voirie et aménagements urbains 2017 – Enveloppe parlementaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE cette proposition.

☞ CHARGE Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir cette aide financière.

N° 2017-13 : Travaux de voirie et aménagements urbains 2017 – Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE cette proposition.

☞ CHARGE Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir ce fonds de concours.

N° 2017-14 : CPIE Sèvre et Bocage – Convention pluriannuelle 2016-2018 pour un accompagnement transition « zéro pesticide » : année 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE la signature de la convention annuelle 2017.

☞ ACCEPTE de verser une subvention de 1 500 € pour l'année 2017.

☞ CHARGE Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, de procéder au versement de cette participation financière sur le budget principal 2017.

N° 2017-15 : Ecole de musique – Attribution d'une subvention 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DECIDE de verser une subvention à l'Ecole de Musique pour un montant de 154 €.

☞ CHARGE Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget principal 2017.

N° 2017-16 : G.D.O.N. de Pouzauges – Cotisation 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ SOUHAITE bénéficiaire des services des agents du G.D.O.N de Pouzauges pour l'année 2017.

☞ DECIDE de verser une cotisation de 110 € au Groupement Cantonal de Défense contre les Organismes Nuisibles de Pouzauges pour l'année 2017.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, lève la séance à 22h30

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 13 mars 2017,
par Monsieur Joël PARPAILLON,
Premier Adjoint

